



## validite de mon permis de conduire

Par **JJK**, le **03/05/2013** à **21:09**

Bonjour,

j'ai un problème qui me coupe le sommeil. je suis de nationalité Camerounaise et titulaire d'un permis de conduire Allemand (le nouveau modèle de permis Européen) ou j'ai vécu environ 10 ans. Ma famille et moi sommes installés en France depuis 4 ans. j'ai la carte de résident de 10 ans. Un flic m'a dit que je ne peux pas conduire avec mon permis allemand en France puisque j'ai une carte de résident. je suis allé à la préfecture échanger mon permis, ils me disent de refaire l'auto-école puisque je n'ai pas une nationalité Européenne. et ils me disent que j'aurai pu changer mon permis uniquement pendant ma 1ère année en France. je n'arrive pas à croire que quelqu'un qui a fait l'auto-école en Allemagne ne puisse pas conduire en France.

je vous prie de m'orienter....

Merci d'avance

JJK

Par **youris**, le **04/05/2013** à **00:28**

bjr,

si vous avez passé votre permis de conduire en Allemagne, vous n'avez pas obligation de l'échanger contre un permis français.

vous trouvez vos renseignements sur le site de la préfecture de police de Paris.

cdt

Par **JJK**, le **05/05/2013** à **00:05**

Merci pour votre aide Mr YOURIS. voici ce que je lis sur le site de préfecture de Paris, et si je comprends bien, je n'ai pas le droit de conduire en France avec mon permis allemand puisque je réside ici depuis plus d'un an et je ne suis pas européen. >.

Par **JJK**, le **05/05/2013** à **00:07**

La durée de validité du permis de conduire communautaire est néanmoins limitée à un an, à partir de la date d'acquisition de la résidence habituelle en France, lorsque celui-ci a été

obtenu par échange d'un permis de conduire délivré par un pays tiers avec lequel la France n'a pas conclu d'accord de réciprocité. A l'issue de ce délai, ce permis de conduire ne permet plus de circuler sur le territoire national. Il ne peut être échangé ; son titulaire doit donc nécessairement se soumettre aux épreuves du permis de conduire pour pouvoir continuer à conduire en France.